



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger
du 28 mars 2009, de 09.00 à 17.00 heures
à l'Hôtel de Ville de Berne**

Ordre du jour:

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 22 août 2008
3. Rapport du président
4. Election d'un membre du CSE et du Comité
5. Représentation politique des Suisses de l'étranger – bilan
6. Passeport biométrique – recommandation de vote
7. Partenariat OSE – Suisse Tourisme
8. Congrès des Suisses de l'étranger 2009 – aperçu
9. Rapport annuel 2008
10. Comptes 2008
11. Budget 2009
12. Election de l'organe de révision
13. Répartition des sièges au CSE – directive
14. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
15. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1, 2, 3, 4, 7, 5, 6, - Lunch – 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15



Le président, Jacques-Simon Eggly, souhaite la bienvenue aux participants. Il salue la présence des présidents d'honneur Jean-Jacques Cevey, Georg Stucky et Walther Hofer ainsi que de la représentante du DFAE, Rahel Schweizer. Il se félicite également de la présence des représentants du Parlement Thérèse Meyer-Kaelin, Carlo Sommaruga et André Reymond ainsi que du directeur de swissinfo, Peter Schibli, et du directeur de Soliswiss, Felix Bossert. Est excusé le membre du Comité Remo Gysin.

Monsieur Eggly propose de traiter le matin le point 7 de l'ordre du jour „Partenariat OSE – Suisse Tourisme”, car Jürg Schmid et Federico Sommaruga de Suisse Tourisme ne seront plus présents l'après-midi. Le traitement du point 7 est donc avancé au matin.

Il n'y a aucune remarque sur l'ordre du jour.

Monsieur Eggly propose Sabine Silberstein, Vreni Stebner et Pierre-Alain Bolomey comme scrutateurs.

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte 102 membres disposant du droit de vote, dont 78 sont présents au début de la séance. Le quorum exigé (un tiers ou 34 voix) est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 22 août 2008

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 15 octobre 2008. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le président déclare le procès-verbal accepté et remercie les rédactrices.

3. Rapport du président

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- "Vote électronique"
- Réduction budgétaire pour la « Revue Suisse »
- Représentation politique des Suisses de l'étranger

Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (R-2009/4).

Madame Fenske souhaite demander le droit de recevoir la Revue sur papier, car les lecteurs travaillent déjà toute la journée sur ordinateur et ne veulent pas lire la Revue sur l'écran. Elle propose de faire payer les personnes qui désirent recevoir la Revue sur papier.

Monsieur Aeschlimann répond que cette proposition n'est pas tout à fait incorrecte et qu'elle est régulièrement soumise à discussion, mais qu'elle est contraire aux principes de l'OSE. Si tous les Suisses de l'étranger dans le monde entier doivent recevoir la Revue, on ne peut en même temps exiger que ceux qui reçoivent la version papier doivent payer pour cela.

Monsieur Brutschy trouve qu'il ne faut pas exiger un paiement obligatoire pour la Revue, mais que l'on pourrait suggérer le versement de contributions facultatives. La réduction budgétaire s'applique aussi aux pages des associations suisses et ces pages régionales constituent un document important pour les Suisses de l'étranger.

Madame Baccaud trouve choquant que les Suisses de l'étranger doivent payer pour la Revue, cela reviendrait à leur faire acheter l'attention de la Confédération.

Monsieur Haechler demande s'il n'y aurait pas de possibilité de faire des économies, soit dans la production, soit par une décentralisation de l'envoi de la Revue.

Monsieur Wyder répond que tout le potentiel d'économies a été examiné et épuisé, que l'envoi s'effectue aujourd'hui déjà de façon décentralisée et qu'année après année, on a recours aux moyens les plus économiques.

Monsieur Favarger attire l'attention sur le problème des Suisses d'Argentine et aimerait faire circuler une caisse et demander aux membres du Conseil de verser une petite contribution de solidarité.

4. Election d'un membre du CSE et du Comité

Monsieur Eggly informe que le trésorier de l'OSE, Peter Wüthrich, a donné sa démission et qu'il faut élire un nouveau trésorier qui a été trouvé en la personne de Daniel Jaccard.

Monsieur Wüthrich est heureux que Monsieur Jaccard ait repris la fonction de trésorier début 2009 déjà. Monsieur Jaccard tient un cabinet d'avocat à Berne, est proche de l'OSE et dispose des connaissances nécessaires. Monsieur Wüthrich recommande son élection pour cette fonction.

Monsieur Jaccard est élu à l'unanimité comme trésorier au sein du Conseil et du Comité.

7. Partenariat OSE – Suisse Tourisme

Madame Rustichelli explique qu'à la fin de 2008 un partenariat a été conclu entre l'OSE et Suisse Tourisme dans le but d'utiliser les synergies, de se soutenir mutuellement et d'assumer ensemble la mission de renforcer les relations avec les Suisses de l'étranger. Ce partenariat génère diverses actions, notamment une page commune dans la Revue Suisse.

Monsieur Schmid, directeur de Suisse Tourisme, souligne l'importance du tourisme pour la Suisse: cette branche de l'économie est le troisième pourvoyeur d'emplois dans le pays. Grâce à une météo favorable, l'année 2008 a été une année record. Pour l'année 2009, les pronostics sont malheureusement un peu moins euphoriques en raison de la crise économique. On estime le recul à 10 %. Pour cette raison, il faut rester compétitif, travailler beaucoup et ne pas craindre la concurrence internationale. Des partenaires sont d'autant plus importants. Les Suisses de l'étranger sont des hôtes loyaux, d'importants multiplicateurs, des ambassadeurs et des promoteurs de l'économie. C'est pourquoi Suisse Tourisme a élaboré le « Promotion Kit » qui a été distribué à tous les participants. On y trouve tout ce qui permet de tenir un exposé sur la Suisse, brochures, photos, films, etc. Grâce au partenariat OSE – Suisse Tourisme, les Suisses de l'étranger peuvent profiter de diverses actions et réductions et sont informés en permanence, soit par la Newsletter de l'OSE, soit par Internet. En outre, Monsieur Schmid informe que Suisse Tourisme accordera un généreux appui au Congrès des Suisses de l'étranger de cette année.

Monsieur Brulhart demande quelle est la répartition des rôles entre Suisse Tourisme et Présence Suisse, qui fait quoi.

Monsieur Schmid répond que Suisse Tourisme fait connaître et promeut la Suisse, pays de vacances et de voyages, est représenté dans 20 pays, informe les médias et fait des relations publiques. Présence Suisse est active à l'étranger, organise la participation à des expositions universelles et transmet des informations sur la Suisse.

Monsieur Rauper est reconnaissant du fait que Suisse Tourisme ait reconnu que les Suisses de l'étranger sont de bons promoteurs. Par la création d'un groupe Facebook et par l'envoi de courriels, on peut atteindre un public plus jeune.

Monsieur Schmid répond qu'il faut utiliser les deux canaux, Internet et l'imprimé. Une utilisation accrue d'Internet ne réduit pas la demande de brochures.

Madame Rustichelli fait remarquer que l'OSE s'occuperait du groupe Facebook et de la Newsletter.

Monsieur Dürr demande quelle stratégie Suisse Tourisme a adoptée au vu du contexte économique.

Monsieur Schmid relève qu'en période de crise, on voyage moins, moins longtemps et moins loin. Les valeurs plus traditionnelles sont importantes. C'est pourquoi on investit sur des marchés de proximité (Allemagne, France, Italie, etc.) et l'accent est mis sur la nature, les montagnes et la Suisse traditionnelle.

Monsieur Eggly remercie Suisse Tourisme pour la distribution du « Promotion Kit », la bonne collaboration et la présence au Congrès.

5. Représentation politique des Suisses de l'étranger - bilan

Monsieur Sommaruga a déposé en juin 2007 l'initiative parlementaire « pour une meilleure représentation politique des Suisses de l'étranger ». Le Conseil national l'a acceptée, mais le Conseil des Etats l'a refusée. L'objectif était que les Suisses de l'étranger soient représentés directement au Parlement. La Suisse devrait trouver pour ce faire son propre modèle. Le fait que des Suisses de l'étranger présentent régulièrement leur candidature sur les listes électorales montre bien que le désir d'une représentation directe existe. Malgré le refus par le Conseil des Etats, la question est toujours d'actualité. Il faut trouver une autre solution.

Madame Meyer-Kaelin fournit des informations sur le travail du « Groupe de réflexion », constitué par l'OSE et composé de diverses personnalités du Parlement, du CSE et de personnes en liaison directe avec les problèmes des Suisses de l'étranger. Le travail consiste en premier lieu à améliorer la légitimité du CSE, à améliorer son organisation et à le rendre plus démocratique. En second lieu, il s'agit de préparer l'élaboration d'une loi qui soutiendrait les Suisses de l'étranger et enracinerait leurs droits. Le « Groupe de réflexion » soumettra des propositions au Comité. Ce dernier soumettra de nouveau ce sujet au CSE vraisemblablement au printemps 2010.

Madame Etchart demande que l'on n'oublie pas les aspects sociaux (assurance-chômage, assurance-maladie, etc.) qui causent des problèmes quotidiens.

Monsieur Aeschlimann assure que ces questions sont bien entendu très importantes et qu'on ne les perd pas de vue.

Pour Monsieur Guisan, il faut exiger une représentation politique. Le CSE joue un rôle central pour les Suisses de l'étranger, mais la Confédération l'ignore et ne lui demande pas son avis.

Monsieur Eggly estime que, pour cette raison, une revalorisation du rôle du CSE doit être effectuée.

Monsieur Bolomey explique que, d'ici les élections de 2011, le temps ne suffit pas pour modifier la Constitution. C'est pourquoi il faut faire de la place sur les listes électorales pour des Suisses de l'étranger et il faut recruter le plus tôt possible des candidats suisses de l'étranger pour les élections 2011. Monsieur Bolomey aimerait savoir où se situaient les différences concernant la décision au Conseil national et au Conseil des Etats.

Monsieur Sommaruga explique qu'au Conseil national les décisions se prennent davantage selon les affinités politiques alors qu'au Conseil des Etats l'influence des partis est moindre et c'est plutôt l'aspect institutionnel qui domine.

Monsieur Brulhart aimerait savoir comment des Suisses de l'étranger devraient être sélectionnés pour les élections.

Monsieur Eggly souhaite une discussion structurée. Le « Groupe de réflexion » doit poursuivre son travail. Puis, le sujet sera discuté au sein du Comité et ensuite il sera traité au CSE. Jusque là, aucune décision ne sera prise.

Monsieur Reymond relève qu'il est fondamental que les documents de vote soient distribués à temps. Il souligne qu'il est important pour les Suisses de l'étranger de s'annoncer auprès des cantons. Les listes doivent être présentées vraiment tôt, les élections de 2011 sont pratiquement déjà devant la porte.

6. Passeport biométrique – recommandation de vote

Madame Meyer-Kaelin est favorable à l'introduction du passeport biométrique en Suisse. Aujourd'hui déjà, différentes données personnelles sont saisies dans le passeport. Ce sont seulement les empreintes digitales qui sont ajoutées. La puce électronique est conçue de façon à ce que les données soient protégées. Si la Suisse refuse le passeport biométrique, cela conduirait à des tracasseries avec les Etats-Unis. Les Suisses ne pourraient y entrer qu'avec un visa. Un rejet mettrait aussi en danger les accords de Schengen, voire conduirait à leur annulation. Les conditions de voyage seraient plus précaires que jamais et les conséquences seraient fatales pour le tourisme. Le passeport biométrique coûte Fr. 140.- pour les adultes et Fr. 60.- pour les enfants et il pourrait être établi en Suisse ou dans le pays de domicile. Il pourrait être commandé sur Internet et plus tard on pourrait le retirer ainsi. Madame Meyer-Kaelin estime que dans la campagne contre le passeport biométrique, beaucoup de choses erronées ont été avancées.

Selon Monsieur Sommaruga, un « Non » au passeport biométrique ne ferait pas courir de risque aux accords de Schengen, car l'UE n'exige pas de carte d'identité biométrique. Il faudrait toutefois élaborer une nouvelle loi compatible. Le Parlement européen refuse lui aussi le passeport biométrique. La Suisse ne doit pas s'incliner devant les Etats-Unis. Il n'est pas nécessaire mais dangereux que tous les Suisses soient saisis dans une banque de données, car la sécurité n'est pas garantie. Le passeport biométrique constitue pour lui une sorte de fiche et les puces ne sont en outre pas protégées contre des falsifications. Le passeport biométrique compliquerait la vie des Suisses de l'étranger, car l'obtention du nouveau passeport ne serait pas simple parce qu'il ne peut être établi partout.

Monsieur Engeler fait savoir que le Comité a décidé d'exiger du DFAE que toutes les représentations soient équipées des moyens techniques permettant d'établir le passeport biométrique et que l'on ne perde pas de vue la collaboration avec l'Espace Schengen.

Monsieur Bolomey demande lequel de ces deux points de vue opposés est juste et quels seraient les effets sur les accords de Schengen.

Monsieur Neuhaus fait remarquer qu'Internet n'est pas sûr et qu'un « Oui » au passeport biométrique ouvrirait l'accès à toutes les données personnelles.

Selon Monsieur Dürr, il faut bien réfléchir si l'on veut permettre aux Etats-Unis d'accéder à toutes les données.

Monsieur Schudel fait remarquer qu'en cas de « Oui », le passeport biométrique serait obligatoire, et en cas de « Non », on aurait le choix entre le passeport biométrique et l'ancien passeport. Il y a de nombreuses raisons pour voter non, ne serait-ce qu'en raison des coûts. Les frais de voyage liés à l'établissement de passeports pour une famille pourraient se monter jusqu'à Fr. 2'500.-, ce qui représente un à deux mois de salaire en Afrique du Sud.

Monsieur Jäggi aimerait insister sur les aspects de sécurité. Comme le passeport biométrique est compatible WiFi, le possesseur pourrait être suivi pas par pas. La surveillance intégrale est le but des Etats-Unis.

Monsieur von Tscharner se soucie des Accords de Schengen qui ne devraient pas être suspendus. Il n'est pas certain qu'en cas de « Non », la belle alliance gauche/droite pour l'élaboration d'une nouvelle loi tienne bon.

Madame Etchart trouve la discussion ridicule. Aujourd'hui, toutes les données personnelles sont saisies, que ce soit par la carte Cumulus, la carte de crédit ou chez le médecin. Un « Non » entraverait fortement la liberté.

Monsieur Reymond trouve que chacun doit décider de ce qu'il veut, mais aujourd'hui plus rien n'est sûr. Se joignant à l'UDC, il recommande de voter non.

Monsieur Guisan est atterré par l'argumentation. La Suisse peut voter non, mais elle se punira elle-même et portera atteinte à son image. Si, par la suite, on a le choix entre le passeport biométrique et l'ancien, ce dernier serait inutile. La Suisse ne peut pas se permettre de dire non encore une fois.

Pour Madame Silberstein, il faut que l'on puisse se procurer facilement le passeport. Elle souhaite que le nouveau passeport ait plus de pages, car les personnes qui font des voyages d'affaires ont déjà rempli l'ancien passeport au bout de deux ans.

Monsieur Aeschlimann trouve cette affaire compliquée et contradictoire. Mais si le but est de simplifier la vie des Suisses de l'étranger, il faut qu'ils puissent accéder facilement au nouveau passeport. Il n'y a pas d'échappatoire au passeport biométrique. Un « Non » engendrerait seulement des retards inutiles. Plus le passeport biométrique sera introduit tôt, mieux ce sera.

Monsieur Sommaruga trouve que les cartes Cumulus, cartes de crédits et Facebook sont des choix individuels. Il répète qu'une nouvelle loi peut être élaborée avant l'échéance des accords de Schengen. En accord avec la NZZ, il recommande de voter non.

Monsieur Schmid voit la question non pas sous l'angle de la protection des données, mais dans l'aspect touristique et là il faut garantir la liberté de voyager, ce qui n'est pas le cas s'il faut demander plus qu'un visa pour venir en Suisse. Pour cette raison, il faut clairement voter oui.

Madame Meyer-Kaelin rappelle que la Suisse fait partie de l'Espace Schengen et que si Schengen veut le passeport biométrique, la Suisse doit suivre. Ce ne sont pas tous les Suisses qui doivent être enregistrés mais seulement ceux qui ont besoin d'un passeport biométrique. S'agissant de la sécurité, tout est mis en oeuvre pour la garantir.

Le Conseil décide par 41 voix d'émettre une recommandation de vote sur ce scrutin.

Le Conseil décide par 43 voix contre 16, avec 3 abstentions, de recommander de voter oui pour le passeport biométrique.

Monsieur Müller attache de l'importance à ce que l'on constate que les délégués d'Afrique du Sud sont contre le passeport biométrique.

Monsieur Engeler veut charger la Confédération d'assurer qu'il sera facile de se procurer le passeport biométrique et lit le projet de résolution suivant:

“Le Conseil des Suisses de l'étranger attend des autorités fédérales que, en cas d'introduction du passeport biométrique, la promesse soit tenue que toutes les ambassades et tous les consulats de métier soient équipés techniquement pour enregistrer les données biométriques. Il invite les autorités fédérales à convenir avec les Etats de Schengen que ceux-ci saisissent les données biométriques pour la Suisse.”

Le Conseil approuve la résolution par une forte majorité sans opposition, avec deux abstentions.

8. Congrès des Suisses de l'étranger 2009 - Aperçu

Madame Rustichelli présente le thème du Congrès 2009 à Lucerne: « Les Suisses de l'étranger: un enrichissement pour la Suisse? ». A l'Assemblée plénière du samedi se tiendront divers exposés et discussions. Le nouveau chef de la Poste suisse, Claude Beglé, qui a été de longues années Suisse de l'étranger, évoquera ses expériences; la chancelière de la Confédération, Corina Casanova, parlera

du rôle des Suisses de l'étranger et d'autres hôtes approfondiront le thème du Congrès. Le dimanche, des excursions seront proposées: découverte de la ville de Lucerne ou sortie en bateau sur le Lac des Quatre-Cantons avec montée en train au Rigi.

Monsieur Brulhart constate que le rapport sur le postulat de Monsieur Lombardi relatif au rôle de la Cinquième Suisse comme lien avec le monde n'a pas encore été publié. De bonnes occasions pour ce faire seraient le Congrès et la Conférence des ambassadeurs 2009. Il propose de le mettre à l'ordre du jour du Congrès et d'envoyer une délégation de l'OSE à la Conférence des ambassadeurs.

Monsieur Eggly est d'accord de reprendre ce thème et d'insister pour que la Confédération fournisse une réponse au postulat. Il lui paraît opportun d'envoyer un représentant de l'OSE à la Conférence des ambassadeurs. Il en parlera à la conseillère fédérale Calmy-Rey à la prochaine rencontre.

Madame Prutsch fait remarquer que quelques participants du Congrès connaissent déjà le Rigi et demande si on pourrait organiser une excursion au Pilate.

Madame Rustichelli fait savoir que la planification pour le Congrès 2009 est déjà trop avancée, mais que le Secrétariat est sinon ouvert aux suggestions pour autant qu'elles soient faites assez tôt.

Rapport annuel 2008

Le rapport annuel (document R-2009/1) est soumis à l'approbation. Il n'y a pas de remarque.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

10. Comptes 2008

Selon le document R-2009/2a+b

Monsieur Wüthrich souligne avec mélancolie qu'il présente son dernier compte annuel. Il présente le compte 2008 et remarque que le budget et la réalité concordent très exactement: il en remercie le Secrétariat. Le compte annuel a été révisé par PricewaterhouseCoopers.

Monsieur Guisan demande pourquoi la rubrique Actifs transitoires est si élevée.

Monsieur Wüthrich explique que cette rubrique se compose de divers comptes. Il relève en outre que le dernier numéro de la Revue n'est chaque fois mis en compte que l'année suivante.

Monsieur Ringger demande pourquoi un montant si élevé est budgété pour les dons 2009.

Le compte annuel 2008 est approuvé à l'unanimité. Décharge en est donnée au Comité et au trésorier.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Wüthrich pour ses longues années de collaboration.

Monsieur Wüthrich remercie Monsieur Wyder, Monsieur Kiskery, tout le Secrétariat, le Comité et le CSE pour les discussions ouvertes et la bonne collaboration.

11. Budget 2009

Selon le document R-2009/2a+b

Monsieur Jaccard remercie de la confiance qui lui est accordée et explique que la principale différence par rapport à l'année précédente est le nouveau poste « Communication ». La question reste ouverte de savoir où placer le remboursement d'une obligation d'un montant de Fr. 70'000. Monsieur Jaccard

est ouvert à toute proposition. Il relève toutefois qu'il n'est pas possible de donner suite à la proposition émanant d'Australie selon laquelle il faudrait accorder le remboursement de la carte du Congrès aux délégués du CSE venant de loin.

Le budget est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Madame Michel constate que le portail du jardin du Secrétariat de l'OSE devrait être réparé mais que le budget n'est pas suffisant. Elle suggère de trouver des personnes qui pourraient se charger du financement.

Monsieur Eggly relève qu'il ne s'agit pas d'une proposition du Comité.

Madame Prutsch estime qu'il faudrait éventuellement aussi chercher des sponsors pour se charger des frais de voyage et de séjour des délégués, par exemple venant d'Océanie.

Monsieur Wyder remercie des propositions. La demande de prise en charge des frais de voyage des délégués du CSE est tout à fait légitime. Mais il s'agit en l'occurrence d'un quart de million que l'on ne peut pas non plus demander à la Confédération. Pour le remboursement des cartes de Congrès, il est impensable d'augmenter le budget de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Monsieur Favarger propose de publier de telles demandes dans la Revue.

Madame Michel trouve que c'est une bonne idée. Il faut trouver une solution.

12. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers est élu comme organe de révision pour les deux prochaines années.

13. Répartition des sièges au CSE - directives

Monsieur Wyder explique qu'il s'agit en premier lieu de fixer dans une directive, pour de futures adaptations, la procédure pour la nouvelle répartition des sièges. Le point concernant la suppléance est celui qui donne le plus lieu à discussion. Les directives indiquent que quelqu'un peut se faire remplacer dans des cas d'exception, mais que le suppléant n'a pas le droit de vote.

Madame Tobler demande ce qu'il en est dans les cas du Canada où il y a cinq suppléants dans trois districts. Un suppléant pourrait-il également venir d'un autre district?

Monsieur Wyder répond que ne peut que voter celui qui est élu, mais qu'une personne peut se faire remplacer.

Monsieur Rauper est satisfait que ce point soit abordé, car il a donné lieu à des discussions au Japon. La solution n'est pas satisfaisante, mais elle est acceptable.

Monsieur Schudel demande si le suppléant a le droit de prendre la parole.

Monsieur Eggly explique que tout participant a droit à la parole, même les suppléants sans droit de vote.

Madame Fenske trouve le point 7 problématique. Les élus devraient être sur place, pouvoir représenter les gens et rester en contact avec eux.

Monsieur Eggly fait savoir qu'il incombe à chaque club suisse de régler la chose.

Madame Prutsch demande instamment que l'on recrute des membres jeunes. En Autriche, on sponsorise des jeunes pour qu'ils puissent venir aux réunions des sociétés suisses.

Monsieur Müller déclare qu'il a discuté auparavant le paragraphe 7 avec Monsieur Wyder. Un Suisse peut avoir 20 résidences, mais il n'a qu'un domicile. Depuis 15 ans, il a domicile et résidence en Suisse, mais il a toujours encore une résidence en Afrique du Sud, y paie des impôts et est membre du Club suisse du Cap depuis 40 ans.

Monsieur Wyder conclut qu'en règle générale, les délégués du CSE viennent de l'étranger et devraient habiter dans le pays qu'ils représentent.

Les directives sont approuvées à l'unanimité.

14. Reconnaissance de groupes de l'étranger

*Selon le document **R-2009/9**, il est proposé de reconnaître le "Swiss Business Council Abu Dhabi" et "Les Amis de la Suisse au Liban".*

Monsieur Eggly déclare que les propositions correspondent aux normes réglementaires et recommande la reconnaissance comme associations suisses associées, car ces deux groupes comptent moins de 50% de Suisses.

Le Swiss Business Council est reconnu avec une abstention.

Le « club Les Amis de la Suisse au Liban » est reconnu sans opposition.

15. Divers

Monsieur Brunner déplore que l'image de la Suisse se soit gravement détériorée à l'étranger et souffre beaucoup de la crise financière actuelle. Il a toujours soutenu avec plaisir une bonne image de la Suisse, mais ce n'est presque plus possible aujourd'hui. Il demande pourquoi le Conseil fédéral n'est pas en mesure de faire la distinction entre les intérêts de la Suisse et ceux des entreprises comme par exemple l'UBS. Pourquoi le Conseil fédéral ne défend-il pas mieux les fonds légaux en Suisse puisque la Finma n'est pas en mesure d'établir des règles. Les Suisses de l'étranger sont par principe prêts à exercer une influence à l'étranger, mais il faut d'urgence une stratégie claire indiquant l'orientation. C'est pourquoi il propose une longue résolution.

Monsieur Eggly répond qu'il lui donne entièrement raison sur de nombreux aspects mais qu'il n'y a pas besoin d'une résolution pour mieux informer les Suisses de l'étranger. Emettre des critiques à l'égard de la Finma et du Conseil fédéral est une affaire politique, c'est pourquoi le Comité n'est pas d'accord d'approuver une résolution. Monsieur Eggly signale qu'il serait possible d'évoquer le sujet dans le communiqué de presse sur la séance du Conseil.

Monsieur Brulhart revient sur sa proposition concernant le postulat Lombardi et la Conférence des ambassadeurs et insiste sur l'importance d'une participation de l'OSE.

Monsieur Eggly répète qu'il s'adressera à la conseillère fédérale Calmy-Rey. Il trouverait bon que l'OSE soit représentée à la Conférence des ambassadeurs, mais n'est pas sûr qu'une participation soit possible, car il s'agit d'une séance à caractère privé.

Monsieur Gressly n'est pas d'accord avec le point du cahier des charges des membres du CSE qui indique que les délégués sont l'adresse de contact pour tous les Suisses de l'étranger. Les délégués sont compétents pour la représentation, le reste est la tâche des consulats et ambassades. Il demande que la teneur de ce point soit adaptée en conséquence.

Madame Michel est étonnée de cette proposition. On parle d'une adresse de contact, mais cela n'a rien d'officiel. Cela signifie que tous les Suisses de l'étranger peuvent contacter les délégués, mais ceux-ci peuvent les adresser à d'autres organes concernés. Les délégués doivent être informés des problèmes rencontrés sur place et en référer aux séances du Conseil.

Monsieur Gressly estime que, dans un document, il est question d'adresse de contact officielle. Pour le CSE, il est clair de quoi l'on parle, pour d'autres ce n'est pas le cas.

Monsieur Eggly trouve que le texte est assez clair.

Monsieur Neuhaus ne connaît Soliswiss que depuis deux ans environ, bien qu'il vive à l'étranger depuis plus de 40 ans. Les représentations suisses à l'étranger n'informent pas suffisamment bien sur l'assurance.

Madame Schweizer du DFAE sait que normalement la brochure Soliswiss est remise aux personnes qui viennent se faire enregistrer auprès des représentations.

Monsieur Aeschlimann informe les participants qu'actuellement Soliswiss a des problèmes de crédibilité. On est en train de les examiner. Le Comité espère informer plus en détail le CSE en août.

Monsieur Kraft fait savoir qu'il démissionne du CSE.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Kraft de sa longue et remarquable collaboration.

Monsieur Haechler demande que l'on adopte l'anglais comme langue supplémentaire aux séances. Il est coordinateur pour les élections de renouvellement aux Etats-Unis où il y a d'excellentes jeunes gens, mais qui ne savent ni l'allemand, ni le français.

Monsieur Eggly estime que le CSE doit représenter l'identité de la Suisse et que l'anglais n'est pas une langue nationale. Pour le moment, on en reste aux langues officielles.

Le président remercie la représentante du DFAE, les médias, les invités, le public, les interprètes, l'équipe du Secrétariat ainsi que les membres du CSE pour leur engagement.

La **prochaine séance du Conseil des Suisses de l'étranger** aura lieu **le vendredi 7 août 2009** à l'Hôtel de Ville de Lucerne, dans le cadre du 87e Congrès des Suisses de l'étranger. La séance de printemps de l'an prochain se tiendra le samedi 27 mars 2010 à l'Hôtel de Ville de Berne.

La séance est close à 16.30 heures.

La rédactrice du procès-verbal



Anna Diezig